

Commune de SANILHAC SAGRIES

Compte-rendu du Conseil municipal du 04/02/20

Présents : Annick Blachère, Lionel Bruguière, François Chalaud, David Coquet, Guy Crespy, Christian Diou, Jean Meca, Sophie Pasquier, Denis Veyrunes

Pouvoir : Monsieur Alain Pesce donne procuration à Monsieur Christian Diou

Absents : Chantal Arnoux, Joël Rosa

Secrétaire de séance : Annick Blachère

1°) Subvention demandée par l'APE :

Le conseil vote à l'unanimité une subvention de 2 000 € pour l'APE

2°) Avancement d'un agent

Un poste d'agent de 1^{ère} classe est créé pour l'avancement d'un agent administratif.

Voté à l'unanimité.

3°) Création d'un poste d'agent technique non titulaire

Il est proposé de créer un poste d'agent technique non titulaire à temps partiel (17H30 par mois, annualisé).

Voté à l'unanimité

4°) Convention de partenariat avec l'Etablissement public du Pont du Gard

Ce partenariat permet notamment aux personnes résidant dans la Commune d'accéder librement au site.

Voté à l'unanimité

5°) Projet de nouveaux statuts pour l'association pré-figurative du PNR

La Commune a voté précédemment son adhésion à l'association pré-figurative. Le changement de statuts proposé inclut la présence du PETR mais manque de précisions sur la place des Communes et accorde une portion semble-t-il congrue aux associations représentant la société civile. Le Conseil décide de reporter le vote dans l'attente d'informations plus précises. Voté à l'unanimité.

6°) Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) CLACOS pour créer, une cantine intercommunale.

M le Maire fait état d'une demande de la Commune de Blauzac pour adhérer à ce SIVU. Il importe aussi de désigner les représentants de la Commune au conseil d'administration du SIVU.

Dans l'attente de la prochaine élection municipale, il est proposé de désigner comme représentants, le Maire Guy Crespy et le 1^{er} adjoint Lionel Bruguière qui auront pour suppléants deux adjoints MM Meca et Veyrunes.

Voté à l'unanimité.

7°) Vente des terrains de l'Eco-quartier

Suite au renoncement du groupe « les Castors » d'acquérir le macro-lot nord-ouest, il est décidé de diviser ce lot en 5 ou 6 lots individuels qui seront vendus au prix de 100 €/m² prix net vendeur, le même prix donc que sont les lots sud-est. Une demande de modification du permis d'aménager est en cours. Dans la même demande, il est indiqué que le macro-lot sud-ouest bénéficiera d'un droit d'emprise au sol de 40 m² supplémentaire, une partie du terrain retenu par les Castors, passant dans l'association syndicale libre qui sera créée.

Des acquéreurs ont déjà pris une option sur certains de ces lots. Après consultations, il est proposé de confier au cabinet « propriétés-privées », géré par M Delorme qui a déjà vendu la grange acquise par Mme Gabella, la vente des lots n'ayant pas encore fait l'objet d'une réservation.

La parcelle d'environ 200 m² qui devait être incluse dans le macro-lot des Castors sous réserve d'une servitude de passage en faveur de M Roche sera séparée du périmètre du permis d'aménager modifié et vendue pour le prix de 60 €/m² à M Roche qui souhaite l'acquérir.

Voté à l'unanimité

8°) Demande de prêts relais de 469 000 €, pour couvrir le délai de versement des subventions et l'avance de TVA pour les opérations suivantes :

Extension Foyer : avance de TVA : 90 000€, subventions : 320 000 €
Lavoir de Sagriès : avance de TVA : 12 000€, subventions : 47 000 €

Voté à l'unanimité.

9°) Restes à réaliser

Il est proposé d'augmenter de 236 250 € les restes à réaliser prévus sur le budget de 2019 pour des travaux d'investissement qui seront facturés en 2020.

Voté à l'unanimité.

